



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le but de la formation Brevet professionnel en Aménagement paysager est de former les participants à concevoir, réaliser et entretenir des espaces extérieurs en respectant les normes environnementales et les attentes des clients. La formation vise à développer les connaissances techniques, les compétences professionnelles et les compétences en gestion de projet pour devenir un paysagiste qualifié. A l'issue les diplômés doivent être en mesure de travailler sur des projets de petite et moyenne envergure, ainsi que de gérer leur propre entreprise.

PUBLIC CIBLÉ & PRÉREQUIS

Être titulaire d'un CAPA, BEPA, BPA ou être issu d'un BAC générale ou professionnel ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde ou de justifier d'un an d'expérience professionnelle effective dans le milieu paysager

L'âge plafond d'entrée en apprentissage est de 29 ans révolus*

* Dérogations possibles dans le cadre d'une RQTH ou d'activité sportive de haut niveau

MODALITÉS D'ALTERNANCE ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation suit un calendrier d'alternance fournit en début de formation

La formation se déroule sur deux années scolaires. Les heures en centre représentent 980 heures (soit 14 semaines de 35 heures par an)

Formation en alternance de septembre à juin

ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les référents handicap sont à votre écoute pour adapter au mieux votre parcours de formation

DÉLAI D'ACCÈS

- Entrées et sorties permanentes selon le positionnement
- Période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- La durée de la formation peut être adaptée selon le profil de l'apprenant

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

- Entretien de positionnement et de motivation
- Avoir complété le dossier d'inscription
- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Selon la capacité d'accueil du CFA

COÛTS & FINANCEMENT

- Restauration et hébergement possible sur le site (selon les tarifs en vigueur et capacités)
- Formation garantie par un contrat de travail financée par les OPCO, le CNFPT ou les collectivités, ouvrant droit à une protection sociale

RÉMUNÉRATION

La rémunération perçue par l'apprenant correspond à un pourcentage du SMIC selon l'année d'exécution du contrat, son âge.

Pour plus d'information consultez alternance.emploi.gouv.fr

CONTACT ET INSCRIPTION :

M. BOUILLO Olivier : 06.19.24.62.09

VENDOME
8-12 rue de la vallée du Loir
BP106 – 41106 VENDOME CEDEX
cfppa.vendome@educagri.fr
Tel : 02.54.77.69.37

BLOIS
5-7 rue des Grands champs
41000 BLOIS
cfa.loir-et-cher@educagri.fr
Tel : 06.34.67.63.10

MONTOIRE
6 rue de l'Agriculture
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
cfa.loir-et-cher@educagri.fr
Tel : 06.34.67.63.10

CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES VISÉES	
C1 Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager	- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant - Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage
C2 Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement	- Préparer le travail pour un chantier - Coordonner le travail sur le chantier
C3 Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal - Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux
C4 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	- Réaliser des travaux de plantation - Réaliser des travaux de végétalisation par semis
C5 Mettre en place des infrastructures	- Réaliser des murets et escaliers - Mettre en place des revêtements
C6 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel par modularisation :
 - Échanges et analyses de pratiques
 - Mises en situation professionnelle
 - Travaux pratiques sur plateaux techniques de l'établissement ou chez les entreprises partenaires
 - Interventions de professionnels
 - Chantiers école
 - Période en entreprise
 - Cours théoriques

Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement par un formateur référent

Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation

POURSUITES D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

- CS de niveau 4 : Entretien sols sportifs engazonnés, maçonnerie paysagère élagueur-grimpeur...
- BTSA Aménagement paysager ou autres études de niveau 5
- Ouvrier-ère hautement qualifié-e ou chef-fe d'équipe dans une entreprise privée ou dans une collectivité territoriale

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- Tenue de travail adaptée à la formation professionnelle
- Ordinateur personnel conseillé en deuxième année

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Le diplôme est constitué de 6 UC (Unités Capitalisables) et un UCARE correspondant à différentes capacités (blocs de compétences)

Les UC sont évalués sur des situations professionnelles permettant de valider les compétences, l'acquisition des 7 UC est nécessaire pour obtenir le diplôme

MODALITÉS DE VALIDATION

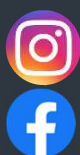
- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences selon les blocs obtenus.
- Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

AIDES

- Aides au permis de conduire
- Carte étudiante des métiers
- Accompagnement à la recherche d'un maître d'apprentissage
- Accompagnement à la signature du contrat d'apprentissage

LES PLUS DE LA FORMATION

- + L'œuvre de fin de formation : Conception et réalisation de projet de jardin
- + Formation SST - Formation gestes et postures
- + Formation valant CACES catégorie 1 - Formation Certiphyto
- + Préparation aux Olympiades des métiers
- + Plateaux techniques (tunnels de maçonnerie...)
- + Sorties pédagogiques



Retrouvez les indicateurs de résultats (réussite, satisfaction, rupture et insertion) sur notre site internet

